

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le SEPT SEPTEMBRE
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du conseil municipal : 1^{ER} septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 19

- Pour : **19**

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 17

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Bouvier Virginie, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Buet Maurice, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Page Olivier, Pillot Serge

Absents et excusés : 05

Mmes, MM. Voirin Pierre, Dupieux Gilbert, Baud Maire, Castex Margaux, Baud Pachon Valérie

Pouvoirs : 02

Monsieur Voirin Pierre à Madame Marullaz Aube

Monsieur Dupieux Gilbert à Monsieur Muffat Quentin

- **Monsieur Olivier Page a été désigné secrétaire** -

D_2023_09_11

Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique (SYANE) de la Haute-Savoie : travaux relatifs à l'opération « passerelle F. Baud » – programme 2023

Franck Herbron, adjoint en charge des travaux, expose que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2023, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Passerelle F. Baud » figurant sur le tableau en annexe :

-	d'un montant global estimé à	:	424 900.79 €
-	avec une participation financière communale s'élevant à	:	297 797.06 €
-	des frais généraux s'élevant à	:	12 747.02 €

Afin de permettre au syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Morzine :

APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée,

S'ENGAGE à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe,

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière (montants TTC) :

- d'un montant global estimé à :	424 900.79 €
- avec une participation financière communale s'élevant à :	297 797.06 €
- des frais généraux s'élevant à :	12 747.02 €

S'ENGAGE à verser au SYANE de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 10 197.62 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

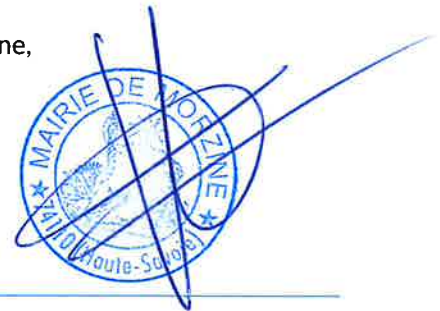
S'ENGAGE à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 238 381.65 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 14 septembre 2023.

Le secrétaire de séance,
Olivier Page.



Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
